



ATELIER INTERNATIONAL
« Crises alimentaires : la formation des ruraux en question »
 Rome – Siège de la FAO - 4 et 5 juin 2009

**PROGRAMME PHARE DE PARTENARIAT EDUCATION POUR LES POPULATIONS RURALES
 (FAO - OAA)**

RESEAU INTERNATIONAL FORMATION AGRICOLE ET RURALE

COMMENT FINANCER L'EDUCATION ET LA FORMATION AGRICOLES ET RURALES ? EXEMPLE DE LA TUNISIE

Mabrouk BAHRI

**Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
 (UTAP)**

Président de l'Union Magrébine des AGRICULTEURS (UMAGRI)

M. les responsables de la FAO,
 M. le président et responsables du réseau F.A.R,
 Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux pour l'invitation de l'FAO programme éducation pour les populations rurales et le réseau international formation agricole et rural (FAR) pour participer à cet atelier international de Rome, et de présenter mes remerciements au nom du Bureau exécutif de l'UTAP pour l'intervention, la participation et la contribution sur le thème : « *Comment Financer l'Education et la Formation Agricoles et ruraux ?* »

Avec les participants et responsables nationaux et internationaux concernés par l'éducation et la formation professionnelle et technique pour les populations rurales afin de planifier des programmes et des politiques pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire et éradiquer la pauvreté et la famine pour un développement durable.

Le milieu rural en Tunisie est aussi notre objectif et notre souhait basés sur le développement des ressources humaines en matière de scolarisation, de formation qualifiante d'alphabétisation, d'amélioration des conditions de vie en milieu rural, le renforcement et la contribution dans le revenu. De même la consolidation de la place de la femme rurale dans le secteur agricole et la participation du milieu rural dans la dynamique de développement communautaire. La Tunisie s'engage aussi dans un processus de rénovation de son dispositif de formation professionnelle pour l'agriculture et la pêche. Ainsi l'amélioration du niveau de compétence des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs est désormais une nécessité et un préalable qui place la formation parmi les premières priorités et la stratégie définie par l'UTAP.

1. CONTEXTE ET ENJEUX.

- ***L'augmentation de la production et de la productivité pour faire face aux menaces de crises alimentaires mondiales tout en assurant un développement durable ;***
- ***Consolidation du rôle de l'éducation et de la formation dans l'amélioration du niveau des compétences, du niveau de vie et d'insertion sociale des populations agricoles et rurales ;***

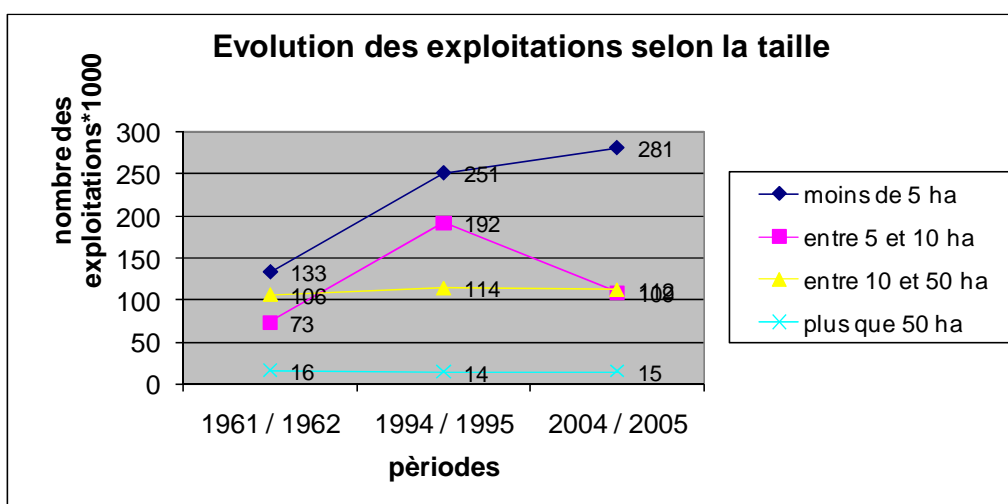
1.1. Quelques indicateurs économiques de l'agriculture tunisienne.

- elle génère environ 13 % du PIB;
- elle emploie environ 18 % de la population active;
- le taux de couverture de la Balance commerciale alimentaire 93%.
- elle a contribué à créer 25 % d'emplois nouveaux pendant la période du 9ème Plan (1997-2001).



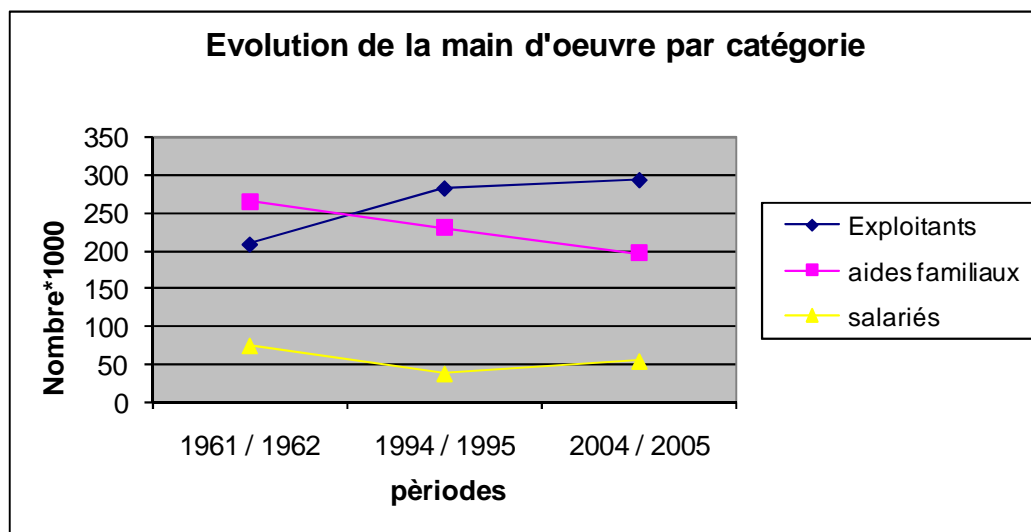
La structure des exploitations agricoles Tunisiennes :

Caractéristique : Dominance des petites exploitations.



La main d'œuvre agricole.

Caractéristique : globalement statique mais avec une répartition dynamique.



L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche est une organisation professionnelle nationale de développement et à caractère syndical qui assure les missions d'encadrement socioéconomiques des adhérents ruraux. L'UTAP est organisée selon une double structure :

1. une structure basée sur les secteurs d'activités (Fédérations) ;
2. une structure basée sur le découpage administratif (les URAPs).

L'UTAP joue un rôle important dans le dispositif de la formation professionnelle agricole :

1. rôle d'ingénierie de la formation :
 - rôle décisif dans l'identification des profils ;
 - approbation des programmes de formations élaborés selon l'approche par compétence ;
 - membre des comités techniques chargés de créer et/ou de restructurer les centres.
2. rôle de mise en œuvre :
 - encadrement des jeunes dans leurs stages d'alternance ;
 - membre des conseils des établissements ;
 - réalisation d'actions de formation continue des exploitants et de campagnes de vulgarisation

1.2. Les défis du dispositif de formation agricole en Tunisie.

Comblant l'écart quantitatif :

Le système de la formation agricole couvrira uniquement entre 27 % et 42 % des besoins du secteur dans dix ans. D'autre part le vieillissement des chefs d'exploitation et des salariés permanents est important : 70% des exploitants et 35% des salariés permanents ont plus de 50 ans. **Il faut donc inciter et encourager les jeunes à poursuivre des formations agricoles**

Comblant l'écart qualitatif :

Il convient de développer une formation mieux adaptée à la spécificité du secteur agricole tunisien (alternance, approche par compétences, ingénierie des centres...) et combler la faiblesse du

niveau de formation des actifs agricoles : moins de 1% des exploitants et de 10,8% des salariés ont un niveau de formation agricole (professionnelle, secondaire ou supérieure agricole). **Il faut donc former une main d'œuvre suffisamment qualifiée pour répondre aux besoins exacts du marché de l'emploi.**

Participer au développement global du pays :

La production agricole a obtenu des résultats remarquables, avec des rendements atteignant 2,8% par an, ce qui reste à consolider. **Il faut donc également rentabiliser les investissements dans la formation professionnelle agricole par la sensibilisation de la population sur la valeur ajoutée de la formation dans la production.**

2. LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION AGRICOLES TUNISIENNES.

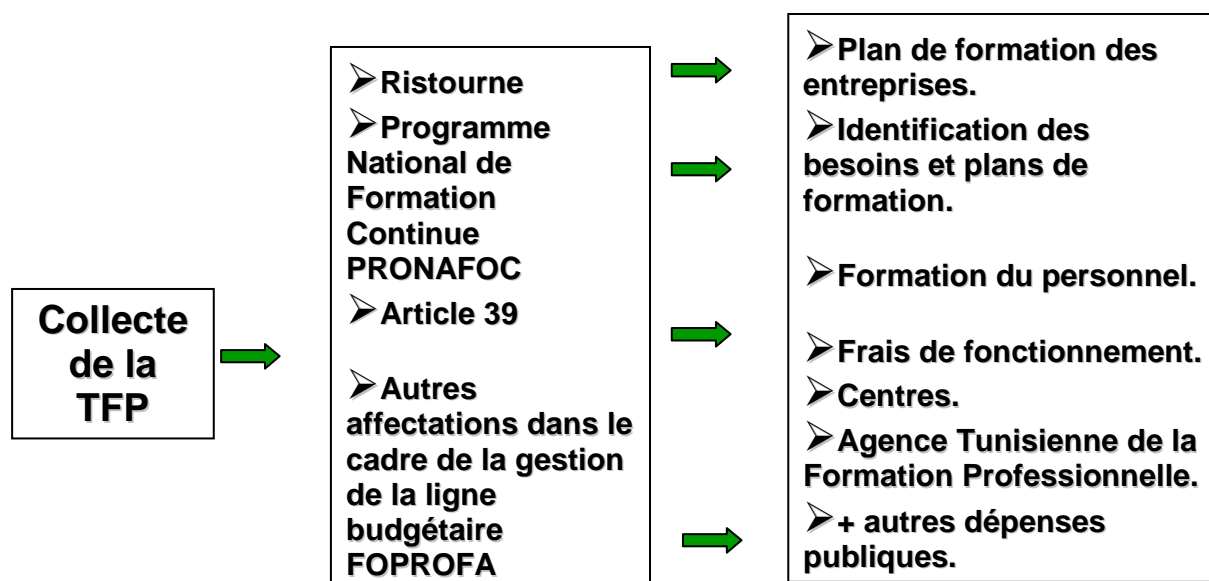
La mise en œuvre de la formation est essentiellement assurée par l'Agence de Vulgarisation et la Formation Agricole (AVFA) relevant du ministère de l'agriculture et sous la tutelle pédagogique du ministère de l'éducation et de la formation.

L'AVFA supervise 39 établissements de formation professionnelle repartis sur toute la Tunisie. Trente et un établissements assurent la formation professionnelle agricole dans plusieurs spécialités à travers des programmes de formation initiale et continue. Les autres établissements au nombre de 8 sont spécialisés dans le domaine de la pêche et se répartissent sur tout le littoral tunisien qui s'étend sur 1300 km.

2.1. Le système de financement de la formation agricole tunisienne.

Le système de financement de la formation professionnelle le plus analogue à la définition de « fond » est assuré par le ministère des finances en lien avec le ministère de l'éducation et de la formation. Ce système se compose de plusieurs instruments.

Tableau de répartition des fonds de la taxe de formation professionnelle en Tunisie :



Le budget alloué à la formation professionnelle est de 6 à 7 % du budget total du ministère de l'éducation et la formation professionnelle + Taxe de la formation professionnelle (TFP). Au niveau du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, il est de 5 M dt (budget de fonctionnement de l'AVFA) + 1,5 M dt (alloués aux investissements).

2.2. Le financement de la restructuration de la formation professionnelle agricole en Tunisie.

Suite au programme de mise à niveau de la formation et de l'emploi (MANFORME) un accord de financement tuniso-français a été établi pour restructurer les composantes matérielles et

immatérielles du dispositif de la formation professionnelle par le biais d'un cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Etat Tunisien.

Trois lignes de crédit dans le financement AFD :

1. Première ligne : Le secteur agricole n'a pas été touché.
2. Deuxième ligne du 7 février 2000 au 30 juin 2005, le montant alloué à l'agriculture est 450 milles euros pour le commencement de restructuration des deux centres :
 - Centre sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Elevage de Tibar pour 72 milles euros ;
 - Centre sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Horticulture de Chott Mariem pour 370 milles euros.

Cette ligne a touché uniquement les composantes matérielles des centres (construction et équipement).
3. Troisième ligne du 20 juin 2003 au 31 décembre 2009 : le montant alloué à l'agriculture est de 5,5 millions d'euros destinés pour la restructuration matérielle de 06 centres sectoriels de formation, le développement de la composante ingénierie de la formation, le perfectionnement technique des formateurs...

La participation de l'Etat Tunisien était au niveau des taxes et la TVA (58,125 milles euros pour la deuxième ligne et 846,425 milles Euros pour la Troisième ligne).

2.3 Les investissements publics connexes.

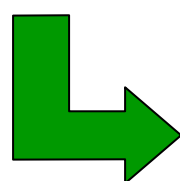
Afin de consolider l'employabilité des jeunes dans les milieux ruraux et de favoriser l'installation d'exploitations agricoles rentables, l'état a entrepris plusieurs mesures en faveur du secteur agricole et du milieu rural :

- promulguer plusieurs lois financières et foncières ;
- renforcer l'infrastructure rurale (périmètres irrigués, réseau routier...) ;
- créer la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) ;
- créer la caisse nationale de l'emploi ;
- créer les groupements de développement agricoles et des sociétés mutuelles de services agricoles.

Les pistes d'actions à développer.

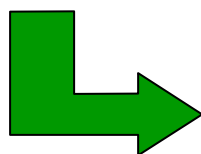
Les exploitants eux même n'investissent pas directement dans la formation, 33% des investissements sont dans les nouvelles plantations, 27% dans les bâtiments agricoles.

Première piste.



RAISONS

- ★ La spécificité socioéconomique ;
- ★ La dominance des exploitations de petites tailles ;
- ★ Manque d'informations sur la valeur ajoutée de la formation.



MESURES

L'UTAP, malgré ses moyens logistiques et matériels limités essaye de jouer pleinement son rôle dans la sensibilisation.

Seconde piste.

La valorisation des investissements par la prise en considération de la spécificité du secteur agricole par rapport aux autres secteurs : régionalisation du dispositif, prise en considération de la trame sociale.

Troisième piste.

Redéfinition de l'exploitation agricole pour la faire rapprocher du concept d'«entreprise économique»

Quatrième piste.

Promouvoir la formation individualisée des actifs (salariés ou exploitants) pour faire face à l'absentéisme, tout en assurant une application efficace de la formation selon l'approche par compétence.

CONCLUSION.

En Tunisie, la formation agricole occupe une place centrale s'intégrant dans la loi d'orientation et de formation professionnelle qui constitue l'acte fondateur de la formation. Ainsi, la formation agricole et rurale doit avoir les ressources d'évoluer et de s'adapter en se mettant en état de répondre à une demande d'activités et de métiers nouveaux, aux exigences de l'environnement et d'une meilleure qualité de la vie et surtout aux aléas et aux incertitudes qui grèvent la production agricole, quasiment partout dans le monde, et plus particulièrement dans nos pays.

La Tunisie abrite le siège permanent de l'Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI) et préside cette organisation régionale qui a été créée le 21 Mai 1989 à l'initiative des responsables à travers nos organisations professionnelles des pays du Maghreb arabe à savoir :

- l'Union Nationale des Agriculteurs Algériens ;
- l'Union Marocaine de l'Agriculture ;
- le Syndicat Général des Agriculteurs et des Eleveurs de Lybie ;
- la Fédération de l'Agriculture et de l'Elevage de la Mauritanie ;
- l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

Il est possible, à travers de notre réseau FAR, d'intensifier les rencontres entre les organisations professionnelles, avec l'appui de la FAO et les bailleurs de fonds internationaux, pour l'enrichissement de la coopération, en profitant des multiples succès pour son rayonnement à l'échelle régionale et internationale dans le domaine de la formation professionnelle en milieu rural pour une meilleure insertion.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche fait face à de multiples défis :

- l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité, mesurables et référencées ;
- la compétitivité internationale à travers l'application d'une stratégie de convergence avec les standards de qualité internationaux ;
- le rôle clef qui revient aux professionnels.

On peut tirer profit au maximum des croisements et partages de compétences entre les établissements techniques et les centres de formation professionnelles afin de conjuguer les efforts dans le cadre de partenariats afin d'intensifier des actions communes pour que notre continent demeure un carrefour de civilisation et un espace de sécurité de stabilité et de solidarité.

Nous vous remercions pour votre aimable attention.